



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

N° : FAC00000075
Date : 07/07/2025
N° client : 22

LES HALLES DE PECH BIEL

Rte de Toulouse
46000 CAHORS
France

Réf. : Réf. aux BDL00000357 BDL00000381 BDL00000408 BDL00000435

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000357 du 02/06/2025					
PONTE 01.06.25 DLC 29.06.25					
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	100,00	Boites	1,20 €	120,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				120,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000381 du 09/06/2025					
PONTE 08.06.25 DLC 06.07.25					
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	100,00	Boites	1,20 €	120,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				120,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000408 du 16/06/2025					
PONTE 15.06.25 DLC 13.07.25					
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	100,00	Boites	1,20 €	120,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				120,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000435 du 23/06/2025					
PONTE 22.06.25 DLC 20.07.25					
Boite de 6 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 6	110,00	Boites	1,20 €	132,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				132,00 €	



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LES HALLES DE PECH BIEL

Rte de Toulouse
46000 CAHORS
France

N° : FAC000000075

Date : 07/07/2025

N° client : 22

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	492,00 €	5,50%	27,06 €

Total HT	492,00 €
TVA	27,06 €
Total TTC	519,06 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

519,06 € au 31/08/2025

Le montant total s'élève à cinq cent dix-neuf euros et six centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).